

Constate-t-on un équilibre entre aménagement portuaire et la préservation de l'environnement dans les estuaires ?

Sur les 15 zones identifiées comme « critique » d'un point de vue de la pression de l'aménagement dans l'estuaire, 4 ont été saturées par des aménagements portuaires et s'étendent sur des périmètres encore non aménagés en 2009. Les surfaces de prairies permanentes sont en régression et occupent en 2013 moins de 25 % de la surface concernée par la DTA. Cette proposition reste plus élevée que les territoires hors DTA. Les zones humides font maintenant l'objet en Haute-Normandie et Basse-Normandie de dispositifs de suivi régionalisés, mais qui n'ont pas encore été mis à jour depuis 2012 en Haute Normandie.

Évolution des surfaces viabilisées et occupées au sein des « zones rouges »

ID zone	Surface de la zone (en ha)	Surface occupée (en ha)		Surface disponible en 2013 (en ha)
		2009	2013	
1	410	0	0	410,0
2	12	0	2,5	9,5
3	74,5	0	0	74,5
4	254,5	0	4	254,5
5	338	57,5	82	256,0
6	258	51	92,5	165,5
8	135,5	56	64	71,5
9	165,5	11	89,5	76,0
10	156	22,5	30,5	125,5
11	166	0	0	166,0
12	60	0	0	60,0
13	46	46	46	0,0
14	197,5	15	15	182,5
15	71	71	71	0,0
TOTAUX sans la zone N°7	2344,5	330	493	1851,5

[d'après Bd Ortho : 2013 – Prises de vues aériennes : 2012]

Les zones rouges sont des espaces identifiés pour le développement économique, comme grands espaces réservés à l'accueil d'activités. Les cartes et photographies satellites jointes au dossier permettent de les localiser suivant les numéros.

La zone rouge n°7 n'est pas prise en compte dans les totaux car cette zone initialement proposée lors de l'élaboration de la DTA n'a pas été retenue par le juge administratif.

La consommation d'espace dans les « zones rouges » de l'estuaire de la Seine progresse, seules les zones 13 et 15 n'ont plus de surface disponible.

Entre 2009 et 2013, au total 163 ha ont été occupés. Parmi les grands projets réalisés dans ces zones on trouve :

- en zone 8 : la plateforme logistique PLPN 1
- en zone 9 : la plateforme multimodale (110 ha)

Les zones 1-3-11 et 12 demeurent entièrement disponibles, mais il reste plus de 1 800 ha aménageables selon les critères de la DTA.

Évolution des surfaces viabilisées et occupées au sein des « zones saumon »

Zones saumon situées dans l'estuaire de la Seine

ID zone	Surface de la zone (en ha)	Surface occupée (en ha)		Surface disponible En 2013 (en ha)
		2009	2013	
1	169	50	53,5	115,5
2	115	26	26	89,0
3	5	2	3,5	1,5
4	15	3	5,5	9,5
5	88	5	7,5	80,5
6	6	6	6	0,0
7	1050	1050	1050	0,0
TOTAUX	1448	1142	1152	296,0

[d'après Bd Ortho : 2013 – Prises de vues aériennes : 2012]

Les zones saumon dans l'estuaire de la Seine et dans la basse vallée de l'Orne sont des espaces identifiés pour le développement économique, en particulier des activités portuaires et paraportuaires. Les cartes et photographies satellites jointes au dossier permettent de les localiser suivant les numéros.

La consommation d'espace dans les « zones saumon » de l'estuaire de la Seine stagne depuis 2009. Entre 2009 et 2013, au total 10 ha supplémentaires seulement ont été occupés.

Seules les zones 6 et 7 n'ont plus de surface disponible, il reste près de 300 ha encore aménageables selon les critères de la DTA.

ID zone	Surface de la zone (en ha)	Surface occupée (en ha)		Surface disponible en 2013 (en ha)
		2009	2013	
1	13	0,5	4,5	8,5
2	37	8	8	29,0
3	34	0	0	34,0
4	18	0	0	18,0
5	20	5	9	11,0
TOTAUX	122	13,5	21,5	100,5

[d'après Bd Ortho : 2013 – Prises de vues aériennes : 2012]

La consommation d'espace dans les « zones saumon » de la basse vallée de l'Orne a progressé de 8 ha depuis 2009 avec une surface occupée de 21,5 ha.

Seules les zones 6 et 7 n'ont plus de surface disponible, tandis que les zones 3 et 4 demeurent entièrement disponibles.

Évolution des captures et des sites de nourriceries

Ventes de produits de la pêche fraîche dans les halles à marée
(en tonnes)

Halles à marées	Espèces	2009	2010	2011	2012	2013
Dieppe						
	Coquille saint-jacques	991	1 212	1 837	1 771	1 748
	Bar	59	72	74	74	37
	Sole	36	115	78	78	122
Fécamp						
	Coquille saint-jacques	436	62	434	528	638
	Bar	19	1	12	26	38
	Sole	220	41	178	206	226
Grandcamp						
	Coquille saint-jacques	862	1 083	972	1 081	861
	Bar	74	48	43	42	39
	Sole	33	42	28	17	25
Port en Bessin						
	Coquille saint-jacques	822	1 184	1 835	2 580	1 665
	Bar	174	112	113	147	150
	Sole	71	104	108	128	163

Répartition annuelle des quantités de pêches fraîches
vendues par régions (en tonnes)

Régions	2009	2010	2011	2012	2013
Haute-Normandie	3 698	3 172	5 570	5 566	5 770
Basse-Normandie	21 317	25 186	24 934	24 671	25 354

Les ventes globales de pêches fraîches haut-normandes sont en constante progression au cours la période 2009 – 2013, tandis que les quantités vendues en Basse Normandie, très supérieures, se maintiennent autour de 25 000 tonnes par an depuis 2010.

Les meilleures ventes, sur l'ensemble des halles à marée, depuis 2009, concernent les ventes de coquilles saint-jacques avec un maximum de 2 386 tonnes en 2013 pour la Haute-Normandie et 3 661 tonnes en 2012 pour la Basse-Normandie.

Les ventes les plus faibles concernent toujours en 2013, la sole (188 tonnes) pour la Basse-Normandie et le bar (75 tonnes), pour la Haute-Normandie.

Directive cadre sur l'eau

État de la masse d'eau HT03 (Seine-1 2008–2011)

Le point « Seine-1 », situé à l'aval de l'estuaire de la Seine, est suivi depuis 2008 et succède au point « carosse » qui n'était pas positionné dans la masse d'eau HT03. Les résultats acquis à « Seine-1 » permettent donc d'étudier l'évolution sur la période 2008–2011.

L'influence de l'estuaire de la Seine prédomine dans la masse d'eau HT03 au niveau du point « Seine-1 ». En effet, les stocks hivernaux en nutriments sont importants (95 mM* DIN** ; 1,9 mM DIP** ; 39,5 mM Si**), mais la biomasse phytoplanctonique reste modérée (moy. 4,9 mg.L-1, max. 14,6 mg.L-1 en 2011) et n'épuise pas ce stock de nutriments qui est régulièrement rechargé par des dessalures. La flore observée à ce point est caractéristique des eaux estuariennes, bien que peu de dinoflagellés y soient observés. La diatomée du genre Chaetoceros y reste prédominante, même si aucun taxon n'a présenté de concentration supérieure à 100 000 cellules par litre.

L'état global de la masse d'eau HT03 est toutefois mauvais. L'objectif d'atteinte du bon état est fixé à 2021. Les paramètres en cause pour l'état chimique sont les contaminants DiEthylHexyl Phtalate (DEHP), TriButylEtain (TBT) et Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP), et pour l'état écologique, l'indicateur poisson.

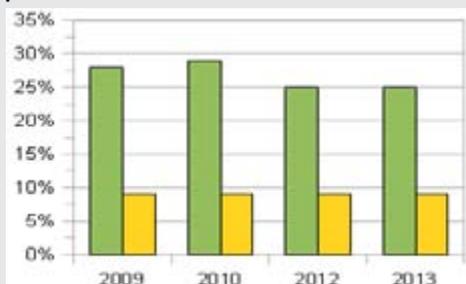
A partir du rapport du Réseau Hydrologique Littoral Normand pour le suivi de l'année 2011 (dernières données disponibles)

* mmol.L-1

** DIN (Dissolved Inorganic Nitrogen) représentant l'azote (N) ; DIP (Dissolved Inorganic Phosphorus) représentant le phosphore (P) ; Si : Silice

Évolution des zones humides dans les espaces naturels majeurs

Occupation du sol en % de la surface totale sur la zone DTA



La surface toujours en herbe regroupe les prairies permanentes à usage agricole ou non (particuliers).

Les « autres surfaces végétales » correspondent aux cultures permanentes, friches, bords de routes et aux jardins publics, particuliers, d'entreprises.

Après une légère augmentation en 2010, on note un net recul du pourcentage de couverture en Surfaces Toujours en Herbe (STH) sur le périmètre de la DTA. Celui-ci diminue même en dessous de la valeur de 2009, à 25 %.

Les « autres surfaces végétales » demeurent quant à elles toujours stables depuis 2009.

Cependant d'une façon générale, le pourcentage de couverture en Surfaces Toujours en Herbe et d'autres surfaces végétales demeure toujours plus élevé sur le territoire de la DTA que sur l'ensemble des trois départements.

Données 2011 non connues

En raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent, les zones humides ont un rôle fondamental. Leur préservation est reconnue d'intérêt général depuis la loi DTR de 2005.

En Basse-Normandie

La DREAL de Basse-Normandie possède une cartographie régionale des territoires humides. Cette cartographie n'a pas de valeur réglementaire, il s'agit d'un outil de connaissance et d'alerte opérationnel pour la préservation des milieux et l'application de la police de l'eau. Elle est accessible sur le site internet de la DREAL Basse-Normandie : <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/8/zh.map>

En Haute-Normandie

Le suivi global des zones humides du territoire de la DTA

La cartographie des zones humides a été réalisée sur l'ensemble du territoire de la région Haute-Normandie, selon les critères du code de l'environnement (botaniques et pédologiques).

Un espace est considéré comme zone humide au sens de l'article L 211-1 du code de l'environnement, dès qu'il présente au moins un des critères suivants, précisés par l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2009 :

- Ses sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant dans l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2009 ;
- Sa végétation, si elle existe, est caractérisée soit par des espèces indicatrices de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 du même arrêté (nomenclature de la flore vasculaire de France) ; soit par des habitats (communautés végétales), caractéristiques des zones humides, identifiés selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2.

En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide.

A l'échelle de la Haute-Normandie, cet inventaire a été réalisé à l'initiative de la DREAL. Certaines structures comme par exemple le SAGE du Cailly ou le Grand Port Maritime du Havre ont effectué le recensement des zones humides sur leur territoire.

L'objectif initial de cette démarche est d'identifier les secteurs humides par rapport à ceux qui ne le sont pas. A ce stade, l'aspect qualitatif n'est pas pris en compte. Cependant, à l'évidence les zones humides identifiées grâce au critère botanique témoignent d'un meilleur état de conservation vis-à-vis de la biodiversité, même si la fonctionnalité hydraulique de la zone humide peut ne pas en être affectée.

A partir de cet inventaire, il est prévu de réaliser un suivi à différents niveaux :

- suivi des destructions de zones humides (à partir du suivi des dossiers lois sur l'eau et de l'occupation du sol) ;
- suivi des restaurations, notamment au travers des mesures compensatoires (SIG, base de données) et de l'évolution de l'occupation du sol (restauration de végétation hygrophiles) ;
- suivi d'une mise à jour de l'inventaire tous les 10-15 ans ce pas de temps tient compte de la mémoire conservée par les sols qui permet un zonage « zone humide » sur un critère pédologique plusieurs années après un drainage.

Depuis 2012, seule la finalisation de l'inventaire des zones humides a été achevée. Les suivis projetés n'ont pas encore été mis en place.

Le suivi de la qualité de certaines zones humides

- Deux suivis permettant de suivre la qualité des zones humides de la Vallée de Seine ont été mis en place :

Dans le cadre de l'observatoire des zones humides (DROZHERA), sur le territoire du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, 11 transects ont été mis en place afin de réaliser un suivi qualitatif et quantitatif des groupements des prairies humides de la Vallée de la Seine. Deux suivis à 5 ans d'intervalle ont déjà été réalisés. L'évolution globale et par transect a été analysée entre les deux campagnes. Si les prairies se maintiennent face aux cultures, leur qualité a tendance à régresser par eutrophisation. Une troisième campagne de suivi est en cours de réalisation.

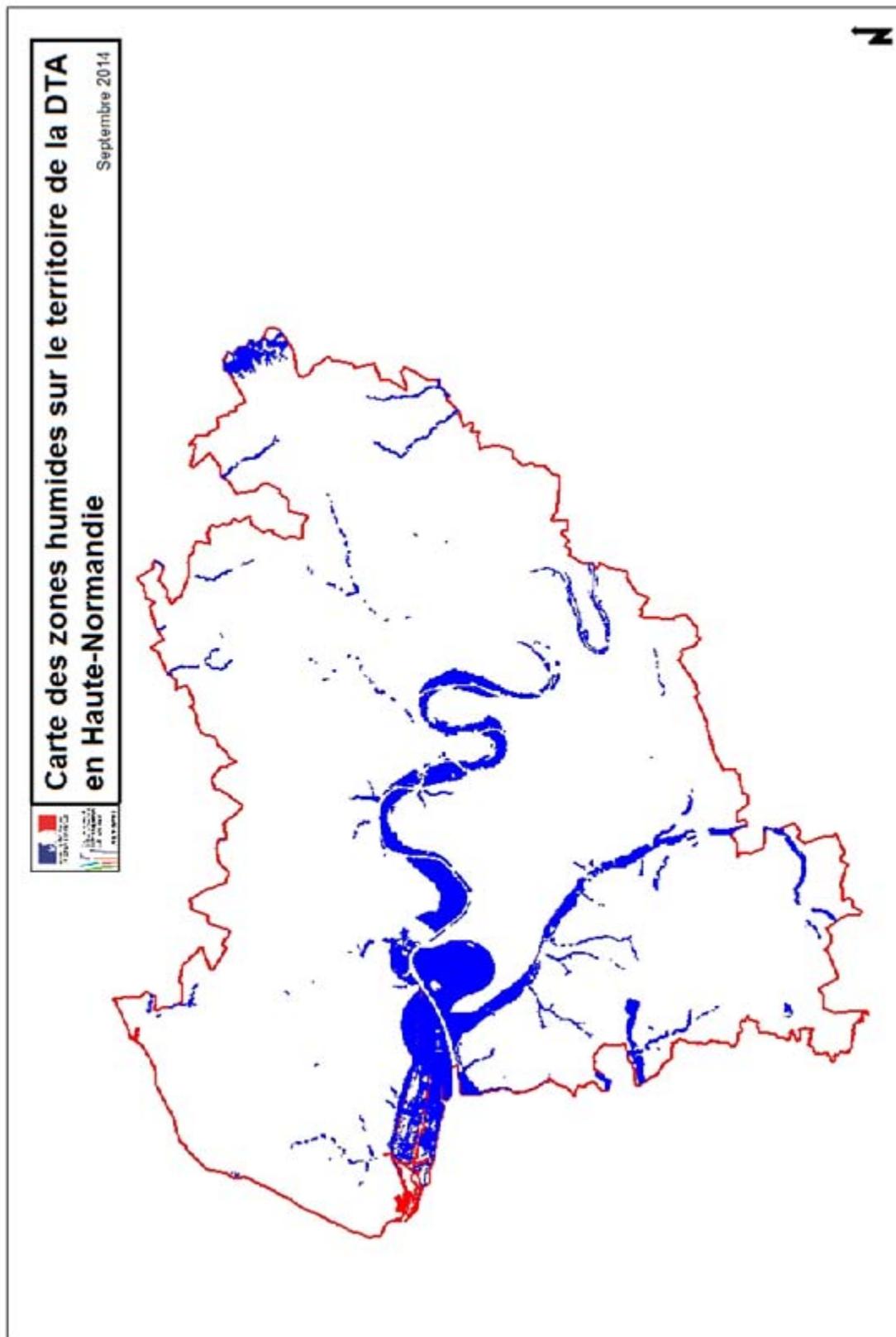
- L'observatoire de l'avifaune de la ZPS « estuaire et marais de la basse Seine », créé en 2003, a pour objectif d'évaluer le rôle de la ZPS comme halte migratoire, zone de reproduction et d'hivernage sur l'axe ouest paléoarctique. A ce titre, il mène un programme de suivis ornithologiques et réalise des expertises afin d'évaluer les mesures de gestion de la zone.

L'observatoire a produit, en 2013 un rapport sur l'évaluation de l'état de conservation des populations d'oiseaux de la ZPS. L'observatoire a analysé les données de l'occupation du sol, les tendances d'évolution des effectifs de 36 espèces indicatrices depuis le début de leurs suivis (analyse 1999-2011) ainsi que les tendances d'évolution des habitats pour les oiseaux nicheurs.

- Le territoire de la ZPS conserve un grand intérêt pour l'avifaune comme l'attestent des effectifs encore très élevés de certaines populations. Des évolutions contrastées sont cependant constatées. Les tendances d'évolution des effectifs des espèces indicatrices sont globalement en cohérence avec les objectifs de conservation, inscrits au DOCOB, excepté pour les espèces indicatrices caractérisant le groupe des oiseaux d'eau (notamment fréquentant les vasières).

Concernant le maintien ou l'extension des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, l'objectif est atteint pour l'habitat « eaux continentales », partiellement atteint pour l'habitat « prairies » mais non atteint pour les habitats « roselières » et « vasières ». Enfin, l'objectif d'augmentation de la capacité d'accueil des oiseaux migrateurs et de conservation des espèces de la directive « oiseaux », est partiellement atteint.

Sources : DREAL HN et DREAL BN ; FranceAgriMer ; Ifremer ; DRAAF



« DTA Estuaire Seine »

Dispositif de suivi - évaluation - Bilan quinquennal 2014

DREAL Haute-Normandie